

Département du Vaucluse
Commune de Monteux

DE/33/4.2.1/20240411/3



Date de la convocation :
26.03.2024

		EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Monteux Séance du 11.04.2024
Date de la convocation : 26.03.2024		L'an deux mille vingt-quatre Et le jeudi 11 avril 2024 à 18 heures 00
Nombre de Conseillers en exercice :	17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MONTEUX s'est réuni dans la salle de la Maison de la Fraternité, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christophe MOURGEON, Vice- Président.
Présents :	13	Monsieur Christian GROS Maire- Président ; <u>Membres élus</u> : Mesdames Chantal GONNET-OLIVI, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN ; Messieurs Christophe MOURGEON, Simon BERTHE, Jean-Claude OBER <u>Membres nommés</u> : Mesdames Josette BERNARDONI, Martine CHABRAN, Chantal SIMONNOT, Michèle MUNOZ ; Messieurs Christophe NICKEL, Jean-Yves GOAVEC, Jean-Claude OBER, Michel TERRAS
Absents excuses représentés :	3	Mme. Caroline PLATERO par Mme. SAUVAYRE-GAUDIN, Mme. Rosa Lila HAMMACHE par Mme. GONNET-OLIVI ; M. André BRES par Mme. MUNOZ
Absents excusés non représentés :	1	Monsieur Mohammed AITANE
Votants :	16	
Secrétaire de séance : Madame Chantal GONNET-OLIVI		

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ PRINCIPAL

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un poste d'attaché principal à temps complet dans le cadre du recrutement par voie de mutation de la nouvelle directrice du CCAS,

Monsieur le Vice-Président invite l'Assemblée à se prononcer sur la création d'un poste d'attaché principal (catégorie A) à temps complet.

Le Conseil d'administration du CCAS, Monsieur le Vice-Président entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de créer un emploi d'attaché principal à temps complet.

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de ce poste sera inscrit à l'article 64111 du budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Et ont signé au registre le Président Maire le Vice-Président et le secrétaire de séance. Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Christophe MOURGEON

Chantal GONNET-OLIVI

Transmis le : 23.04.2024.

Publié le : 23.04.2024.

Vice-Président

Secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.